



*La simplification administrative mise en place par le Groupe OPCA-GFC-AREF repose sur la confiance réciproque et le souci d'améliorer le service. Elle vise à valoriser la formation elle-même plutôt que son administration.*

*L'entreprise s'engage à garder et à présenter sur demande du GFC ou de l'AREF l'ensemble des justificatifs. (cf. page intérieure)*



***N'hésitez pas à contacter votre AREF***

Votre conseiller : .....

tél : .....

e-mail : .....



B.P. 94782  
31047 TOULOUSE CEDEX 1  
Tél. : 05.61.43.26.00  
Fax : 05.61.43.26.01



[www.eref-mp.com](http://www.eref-mp.com)

## ***DOSSIER FINANCE PAR L'AREF***

***SUR FONDS MUTUALISES DE L'OPCA BATIMENT  
OU DE L'OPCA TRAVAUX PUBLICS***

Intitulé de l'action de formation : .....

Organisme : .....

Date :

N° de dossier : .....

**PROCEDURE ADMINISTRATIVE SIMPLIFIEE**



